

**COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

Salaire minimum : une hausse soudaine à 15 \$ l'heure aurait un impact majeur sur la rentabilité de milliers d'entreprises agricoles

Longueuil, le 18 juillet 2017 – Une augmentation soudaine du salaire minimum à 15 \$ l'heure aurait un impact majeur sur l'agriculture québécoise, plus particulièrement dans le secteur horticole (maraîcher, pommes, fraises, framboises, légumes de transformation), selon une étude de la firme Forest Lavoie Conseil produite pour le compte du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole (AGRICARRIÈRES) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

« C'est au gouvernement du Québec de décider si une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure est un moyen efficace et approprié pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Il doit toutefois garder en tête que la rentabilité de milliers de fermes serait compromise si cette hausse n'était pas accompagnée de mesures significatives pour en atténuer l'impact », a déclaré le premier vice-président de l'UPA et président d'AGRICARRIÈRES, Pierre Lemieux.

Selon l'étude, le nombre d'emplois en agriculture au Québec s'élevait à 70 300 en 2016, c'est-à-dire 28 200 producteurs agricoles, 28 400 employés locaux (temps plein, temps partiel et saisonniers), 10 400 travailleurs étrangers temporaires (TET) et 3 300 postes vacants. En combinant le nombre d'employés locaux au nombre de TET, on estime donc à 38 800 le nombre d'employés agricoles. De ce nombre, environ 60 % (10 300 employés locaux et la très grande majorité des 10 400 TET) gagnent un salaire avoisinant le salaire minimum (entre 11,25 \$ et 12 \$ l'heure).

« En 2016, la très grande majorité des salariés du secteur horticole gagnaient en moyenne moins de 12 \$ l'heure. Ce secteur employait 8 000 des 10 400 TET. Il est donc clair que ces productions seraient les plus affectées par une augmentation importante du salaire minimum », a continué M. Lemieux, rappelant que des frais supplémentaires s'ajoutent au salaire horaire pour les employeurs qui ont recours aux TET, comme le transport (billet d'avion) et le logement.

L'étude de la firme Forest Lavoie Conseil s'attarde aussi à l'importance des dépenses de main-d'œuvre dans les divers secteurs de production. Les salaires représentent en effet de 33 % à 54 % des dépenses d'exploitation pour les secteurs horticoles étudiés, ce qui suppose des répercussions beaucoup plus importantes pour ces entreprises advenant une hausse marquée du salaire minimum. Les impacts de deux scénarios, soit une augmentation du salaire minimum à 12,45 \$/h d'ici 2020 (comme annoncé par le gouvernement du Québec) et à 15 \$/h, sont documentés dans l'étude.

Par ailleurs, une telle hausse du salaire minimum affecterait non seulement un nombre significatif d'emplois agricoles avoisinant le salaire minimum, mais aussi plusieurs autres affichant des échelles salariales supérieures (effet en cascade). Les emplois rémunérés jusqu'à 40 % de plus que le salaire minimum verraient eux aussi une augmentation de leur salaire dans les mêmes proportions.

Soulignons que le résultat d'une hausse rapide du salaire minimum se ferait aussi sentir chez les autres maillons de la chaîne alimentaire (transformation – distribution). Dans un environnement commercial hautement compétitif où des aliments importés produits à moindre coût sont omniprésents, l'impact pourrait difficilement être transféré aux consommateurs. Il serait donc absorbé presque entièrement par les entreprises agroalimentaires, ce qui nuirait grandement à leur rentabilité et même à leur pérennité.

« L'étude de la firme Forest Lavoie Conseil démontre que l'agriculture québécoise vivrait difficilement une hausse soudaine du salaire minimum. C'est encore plus vrai dans le secteur horticole confronté à des fruits et légumes importés de pays où le salaire minimum est beaucoup moins élevé, qui affiche des dépenses de main-d'œuvre importantes et où l'on trouve une très forte proportion de travailleurs rémunérés à un taux qui avoisine le salaire minimum. Le gouvernement du Québec doit travailler avec le secteur agricole et trouver des solutions s'il décide d'aller de l'avant », a conclu Pierre Lemieux.

L'étude de la firme Forest Lavoie Conseil est disponible ici : www.agricarrieres.qc.ca et www.upa.qc.ca

- 30 -

Source :

Patrice Juneau
Conseiller principal, Affaires publiques et relations médias
450 679-0540, poste 8591 | 514 702-8591 pjuneau@upa.qc.ca